

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Communauté
d'Agglomération Saumur Val
de Loire (49)
CS 54030

49408 Saumur Cedex

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Organisme acheteur**

Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49), Laëtitia POIRIER, CS 54030, 49408 Saumur Cedex, FRANCE. Tel : +33 253955073. E-mail : commandes.publiques@agglo-saumur.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale de l'organisme acheteur : <https://www.saumurvalde Loire.fr/>
Site du profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr/perso/CASVL_49/

Objet du marché

Piscine de Longué-Jumelles (49) - Assurance dommages ouvrage

Lieu d'exécution

Piscine - rue des Garandeaux 49160 Longué-Jumelles

Caractéristiques**Type de procédure :**

Procédure adaptée.

Des variantes seront prises en considération : Oui**Division en lots : Non****Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Vendredi 19 juin 2020 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Paiement par mandat administratif à 30 jours à compter de la réception de la facture

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat****Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

Autre justificatif / Commentaire :

Commentaire :

- Mandats pour les courtiers concernant la souscription et la rédaction des contrats, l'encaissement des primes, la gestion des sinistres et le versement des indemnités
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Attestation d'inscription à l'Orias en 2020
- Extrait KBIS ou équivalent permettant de connaître l'ancienneté du candidat "assureur" dans le domaine de l'assurance dommage-ouvrage
- Compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription
- Qualité selon laquelle le candidat agit : courtier, agent, mutuelle.
- Adhésion de l'assureur couvrant les garanties à la CRAC ou équivalent
- Attestation de responsabilité civile de garantie financière en cours de validité

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

Renseignements complémentaires :

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans la liste de confiance suivante : <https://www.ssi.gouv.fr/visade-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Les candidats européens trouveront également la liste complète des prestataires sur la liste de confiance tenue par la Commission européenne : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>

Dans ces cas, les candidats n'ont aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer leur réponse.

Les candidats peuvent toutefois utiliser une autre catégorie de certificat de signature non référencée sur une liste de confiance citées ci-avant, délivrée par une autorité de certification française ou étrangère répondant à des normes de sécurité équivalentes à celles du Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou au Règlement « eIDAS ».

Dans ce cas, les candidats devront transmettre, avec le document signé, le mode d'emploi permettant au Pouvoir Adjudicateur de procéder gratuitement aux vérifications nécessaires. Les éléments à transmettre sont détaillés dans l'annexe du règlement de consultation.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR » ainsi que le nom du dossier et les coordonnées de l'entreprise.

Conditions de remise des offres ou des candidatures

La remise des plis ne peut s'effectuer que sur la plateforme de dématérialisation : https://www.marches-securises.fr/perso/CASVL_49/

La signature des offres n'est pas obligatoire lors de la remise des plis. Seule l'offre de l'attributaire désigné devra être obligatoirement signée avant la notification du marché. Les formats de signature acceptés sont Xades, Pades et Cades.

Toutefois, si le candidat souhaite signer dès à présent son offre électroniquement, le certificat doit être conforme au règlement « eIDAS » ou à des conditions de sécurité au moins équivalentes, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique : le RGS (Référentiel Général de Sécurité) est remplacé par le règlement eIDAS depuis le 1er octobre 2018. Néanmoins, pour les candidats disposant déjà d'un certificat « RGS », celui-ci reste utilisable jusqu'au terme de sa validité.

La liste des pièces à signer est mentionnée dans le Règlement de Consultation. Chaque document pour lequel une signature est requise sera revêtu d'un certificat de signature électronique. Une seule signature électronique pour l'ensemble des documents déposés sur la plateforme ne peut être acceptée.

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Communauté d'Agglomération Saumur Val 11, rue du Maréchal Leclerc CS 54030, à l'attention de Service Commandes Publiques, 49408 Saumur Cedex, FRANCE. Tél. +33 241404565. E-mail : commandes.publiques@agglo-saumur.fr. URL : https://www.marches-securises.fr/perso/CASVL_49/.

Date d'envoi du présent avis

20 mai 2020